

Belgian NBA - National Baseline Assessment on Business & Human rights

Toutes les présentations sont enregistrées.

Introduction : présentation des études de recherches par les organismes invités. Agenda présenté.

**Ministre Khattabi :**

Remercie le travail effectué par les différentes institutions qui ont travaillé sur ces recherches. Heureuse de constater l'engagement des parties prenantes sur le plan d'action 2019 et sur le futur plan d'action qui sera discuté ce jour. Dans l'accord de coalition nous nous sommes engagés à participer de manière constructive en lien avec la convention des UN. La pandémie a impacté les personnes vulnérables, les droits de l'homme aussi sous pression, cela nous renforce notre conviction que des outils sont nécessaires. Le premier PA national se concentrait sur le premier pilier, ici le 2<sup>ème</sup> PA se concentre sur les entreprises et droits de l'homme. Les entreprises doivent construire un environnement propice pour les DH, il y a un manque de cohérence politique. En tant que ministre DD il est essentiel d'avoir des politiques cohérentes, important l'ODD n°17 renforcement mise en œuvre de partenariats pour DD. On veut aussi se concentrer sur d'autres aspects du DD, le projet « be away »-> textile, traçabilité dans la chaîne de valeur ; travail pour la transition mondiale système alimentaire, ces systèmes alimentaires devront intégrer les aspects de la convention DH. Aujourd'hui nous devons voir quels sont les efforts accomplis par les entreprises dans les DH.

**Chercheur, conseiller en entreprise Daniel Morris à l'Institut Danois des Droits de l'Homme :** Ppt projeté.

Il va présenter ce que fait son institut danois des DH, cet institut a une réputation solide et joue un rôle important au niveau international, expertise dans les DH et ont mis en place une boîte à outil.

Suite pandémie, il faudra réfléchir à l'après. Les entreprises doivent réfléchir au réchauffement climatique. Les entreprises ont l'obligation de respecter les DH (principes directeurs des UN). Plan d'action de la BE pour entreprises & DH -> il est de le renouveler. Explique ce qu'est un NBA ? c'est une étude pour identifier les lacunes, bonnes pratiques en lien avec directives UN. La Belgique fait partie des bons élèves sur la question des plans d'actions. 3 piliers à couvrir :

1. State duty to protect: polices effectives, législation
2. Corporate responsibility to respect: données à récolter auprès des gvt et des entreprises
3. Access to remedy : s'intéresser à ce qu'il se passe mal en matière DH -> parler aux victimes, société civile.

Présentation de l'étude NBA belge : Huib Huyse Antwerp, KULeuven – ppt.

Pilier 1 : Liliana Rodriguez -> aspects principaux de l'analyse de base sont présentés sur le ppt. Très technique, on parle de programmes, directives que les entreprises, les gvt doivent appliquer en matière DH. Des analyses de risques sont aussi expliqués que les entreprises doivent implémenter.

Pilier 2 : statistiques sur la situation dans les entreprises en matière droits humains. Graphiques présentés.

Pilier 3 : accès aux recours, mécanismes créés par l'Etat. Ici on va s'intéresser des mécanismes mis en place par les états. Pilier assez complexe : il essaie de fournir des solutions aux problèmes. **Dans ce pilier**

**3 il vise à mettre en place des mécanismes pour les victimes et personnes vulnérables (UNGP 25 à 31 – UN Guiding Principles).** Des normes sont aussi prises en compte. 3 parties : voir ppt pour détails UNGP

- Conditions minimum pour avoir un recours
- Instruments disponibles pour accéder aux voies de réparation : mécanismes judiciaires
- instruments liés aux demandes transnationales

Conclusions finales :

ICSD a coordonné la préparation du plan d'action national 2017, présidé par IFDD et ministère AE.

**Sophie Wilmès** : se réjouit de l'importante participation des ONG, services publics, entreprises privées. Participation large et diversifiée qui montre l'importance des droits humains, expertises de mondes différents. C'est un dossier aussi international, cette question évolue, **le 10 juin 2021 cela fera 10 ans que l'ONU a publié la convention droits humains dans les entreprises**. La BE continue de plaider auprès des institutions EU sur ce projet de convention. Directeur EU sur le devoir de diligence, les autorités belges ont pris part à la consultation publique, **présentation en juin 2021 d'une publication commune**. Travail pro-actif de la Belgique en continu sur cette question droits humains en entreprise. **Dès que la version finale sera prête de la NBA -> concertations avec les entités fédérées et fédéral. Les AE dès juin 2021 organisera un séminaire pour échanger avec d'autres pays qui ont aussi fait une analyse de leurs plans d'actions nationaux**. C'est un sujet important, qui est suivi avec énormément de sérieux dans son ministère.

[https://www.ohchr.org/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr\\_fr.pdf](https://www.ohchr.org/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr_fr.pdf)

<https://entreprises-droitshomme.be/>

<https://www.clubofrome.org/>